



## RGPD : formez-vous !

- Fiche rédigée par **l'équipe éditoriale de WebLex**
- Dernière vérification de la fiche : 14/03/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 14/03/2019

### Sources :

- [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

La Cnil vient de lancer une formation en ligne à propos du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sur son site web, intitulée « L'atelier RGPD ». Cette formation, gratuite et accessible à tous, vise à permettre aux professionnels de mieux s'initier à la mise en conformité RGPD...

### **« L'atelier RGPD » : une formation gratuite !**

La formation en ligne sur le RGPD qu'a lancée la Cnil nécessite que l'utilisateur qui souhaite la suivre crée un compte sur son site web (à l'adresse suivante : <https://atelier-rgpd.cnil.fr>). A l'issue de la formation, l'utilisateur qui a parcouru la totalité du contenu et répondu correctement à 80 % des questions se voit délivrer une attestation de suivi.

Cette formation s'adresse surtout aux Délégués à la Protection des Données (appelés « DPO »), aux futurs DPO et aux professionnels amenés à intervenir dans le cadre du RGPD (techniciens, juristes, etc.).

La formation, intitulée « L'atelier RGPD », est composée de 4 modules avec une durée moyenne de 5 heures. Ces modules sont composés de vidéos, de textes, d'illustrations, de cas pratiques et propose des quizz et des évaluations.

***En raison de la place qu'occupe le numérique dans la vie quotidienne, l'Union Européenne a souhaité adapter la réglementation concernant la protection des données personnelles et sécuriser leur utilisation, via une nouvelle réglementation, appelée « RGPD », applicable depuis le 25 mai 2018...***

[Organiser la protection des données personnelles \(RGPD\)](#)